

Rapport de la troisième session du

COMITÉ DES PÊCHES

Rome, 24-30 avril 1968



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
ROME, juillet 1968

RAPPORT

de la

TROISIEME SESSION DU COMITE DES PECHEES

Rome, 24 - 30 avril 1968

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rome, juillet 1968

La référence bibliographique du présent rapport peut être donnée comme suit :

FAO. Rapport de la troisième session du Comité des pêches, Rome,
1968 24-30 avril 1968. FAO Fish. Rep. (Fr) (58) : 37 p.

30 avril 1968

M. Maurice Gemayel
Président indépendant du Conseil

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le Rapport de la troisième session
du Comité des pêches, qui a eu lieu à Rome, du 24 au 30 avril 1968.

Veillez accepter les assurances de ma haute considération.

Babacar Diop
Président
du Comité des pêches

TABLE DES MATIERES

RAPPORT DE LA TROISIEME SESSION DU COMITE DES PECHEES

	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION	1 - 6
QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES EXAMINEES PAR LA CONFERENCE DE LA FAO A SA QUATORZIEME SESSION	
a) Composition du Comité des pêches	7 - 8
b) Amendement au Règlement intérieur du Comité et aux statuts de ses organes subsidiaires	
i) Règlement intérieur du Comité des pêches	9
ii) Statuts des organes subsidiaires du COFI : nombre et durée des sessions	10
c) Fonctions du Comité des pêches	11
d) Commission des pêches chargée de zones maritimes	12
PROBLEMES GENERAUX DE LA COOPERATION INTERNATIONALE EN MATIERE DE PECHEES	
a) Programmes internationaux de recherche et de développement des pêches maritimes et continentales, et soutien des organismes régionaux des pêches	13 - 18
b) Problèmes à long terme de la coopération entre les institutions internationales s'occupant des océans (résolution 2172 de l'ONU sur les ressources de la mer)	19 - 27
PROBLEMES ET ACTIVITES DES ORGANISMES INTERNATIONAUX DES PECHEES INSTITUES DANS LE CADRE DE LA FAO	28 - 31
AUTRES PROBLEMES URGENTS POSES PAR L'UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	
a) Atlantique Sud-Est (projet de convention)	32 - 35
b) Atlantique Sud-Ouest	36 - 38
c) Thons de l'Atlantique	39 - 42
d) Autres zones et autres stocks	43 - 49
TENDANCES GENERALES ET ORGANISATION DU TRAVAIL DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES PECHEES EN 1970-71 ET ULTERIEUREMENT	50 - 57

Paragrapbes

AUTRES QUESTIONS EXAMINEES PAR LA CONFERENCE DE LA FAO A SA
QUATORZIEME SESSION ET PAR LE COMITE DES PECHEES A SA DEUXIEME SESSION

a) Avenir des "Résumés analytiques des pêches mondiales"	58
b) Questions concernant l'évaluation et l'aménagement des ressources halieutiques	
i) Congrès mondial des pêches	59 - 62
ii) Evaluation et aménagement des ressources halieutiques	63 - 64
c) Pollution des mers	65 - 66
d) Fourniture à la FAO d'avis d'experts en matière de pêches	67 - 75
e) Veille météorologique mondiale : prévision des besoins dans le domaine des pêches	76 - 78

CREATION DE SOUS-COMITES, GROUPES DE TRAVAIL OU GROUPES
D'ETUDES SUBSIDIAIRES EN VERTU DE L'ARTICLE XXX-10

a) Sous-Comité pour le développement de la coopération avec les organisations internationales s'occupant de pêches	79 - 81
b) Sous-Comité de l'enseignement et de la formation halieutiques	82 - 83

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION 84

QUESTIONS DIVERSES 85 - 87

QUESTIONS A PORTER A L'ATTENTION DU CONSEIL DE LA FAO 88 - 89

Pages

ANNEXE A - LISTE DES PARTICIPANTS	19 - 28
ANNEXE B - DISCOURS DU DIRECTEUR GENERAL	29 - 31
ANNEXE C - ORDRE DU JOUR	32 - 33
ANNEXE D - LISTE DES DOCUMENTS	34 - 35

RAPPORT DE LA TROISIEME SESSION DU COMITE DES PECHEES

INTRODUCTION

1. Le Comité des pêches (COFI) a tenu sa troisième session au siège de la FAO à Rome (Italie) du 24 au 30 avril 1968. Y ont participé les représentants de 33 Etats Membres du Comité, de 22 pays observateurs et de 13 organisations internationales. La liste des participants figure à l'annexe A.
2. La session a été ouverte par M. A.H. Boerma, Directeur général de la FAO, dont l'allocution est reproduite comme annexe B.
3. Avant que le Comité n'aborde son ordre du jour, le contre-amiral W. Langeraar, Président de la Commission océanographique intergouvernementale, a, sur l'invitation du Directeur général, prononcé un discours dont le texte figure à l'annexe E.
4. Le Comité a adopté l'ordre du jour reproduit à l'annexe C. Il était saisi des documents dont la liste fait l'objet de l'annexe D.
5. Le Comité a élu Président M. Babacar Diop (Sénégal), premier vice-président M. Klaus Sunnansaa (Norvège), et autres vices-présidents les représentants du Chili, de l'Inde, du Japon et des Etats-Unis d'Amérique.
6. Le Comité tient à préciser que cette élection ne constitue pas un précédent en ce qui concerne le choix et l'élection des membres de son Bureau.

QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES EXAMINEES PAR LA CONFERENCE DE LA FAO A SA QUATORZIEME SESSION

a) Composition du Comité des pêches

7. Le Comité a passé en revue le système de scrutin que la Conférence (quatorzième session, Résolution 15/67) a adopté pour l'élection des membres du Comité des pêches, mais il est arrivé à la conclusion qu'il était prématuré de juger de sa valeur étant donné qu'il n'a été utilisé qu'une fois.
8. Le Comité a également noté, sans commentaires, les décisions prises par la Conférence à sa quatorzième session en ce qui concerne la participation d'Etats non membres aux travaux des organes subsidiaires du Comité (résolution 17/67).

b) Amendement au Règlement intérieur du Comité et aux statuts de ses organes subsidiaires

1) Règlement intérieur du Comité des pêches

9. Le Comité a pris note de la résolution 13/67, adoptée par la Conférence à sa quatorzième session et, en conséquence, a amendé comme suit l'article II, paragraphe 5, de son Règlement intérieur :

"5. Tout membre du Comité peut faire accompagner son représentant de suppléants et de conseillers."

ii) Statuts des organes subsidiaires du COFI : nombre et durée des sessions

10. Ainsi que l'y a invité la Conférence dans sa résolution 21/67, le Comité décide d'amender les statuts du Sous-Comité pour le développement de la coopération avec les organisations internationales s'occupant de pêches et ceux du Sous-Comité de l'enseignement et de la formation halieutiques en y ajoutant le paragraphe suivant :

4. Réunions

Le Sous-Comité tient normalement durant chaque exercice les réunions qui figurent dans le Programme de travail établi pour l'exercice en question, étant entendu toutefois que le Directeur général peut faire des dérogations quand il le juge nécessaire pour mener à bien le Programme de travail approuvé par la Conférence, celles-ci devant être portées à la connaissance du Conseil à la session qui suit immédiatement l'adoption d'une telle mesure."

a) Fonctions du Comité des pêches

11. Le Comité ayant pris note des paragraphes 333 et 645 du rapport de la quatorzième session de la Conférence de la FAO, qui concernent les relations entre les travaux du Comité des pêches et ceux du Comité technique des pêches de la Conférence, décide qu'à ce stade il n'y a pas lieu qu'il se prononce en formule d'observations à ce sujet.

b) Commission des pêches chargée de zones maritimes

12. Le Comité a pris connaissance du rapport du Secrétariat selon lequel l'amendement à l'article VI de l'Acte constitutif de l'Organisation, qui avait été examiné à sa deuxième session et transmis au Conseil, n'a pas obtenu, à la quatorzième session de la Conférence, la majorité requise pour son adoption. Le Comité décide de laisser de côté l'étude de ce projet. Il reconnaît cependant, comme il l'avait déjà fait à sa deuxième session, qu'il importe d'urgence d'empêcher la surexploitation des pêches dans les zones qui ne sont pas encore suffisamment desservies par des organismes régionaux, et où les ressources halieutiques sont importantes, et d'assurer la conservation de ces ressources, tout en prévenant, dans certains cas, le risque qu'elles ne soient épuisées avant même que les pays en voie de développement de la zone atteignent le niveau de compétence technique nécessaire pour tirer parti des ressources qui se trouvent à leur portée ; c'est pourquoi le Comité, désireux de faciliter, dans le cadre de la FAO, la coopération entre les divers pays dans le domaine des pêches, décide, à la suggestion de plusieurs délégations, de soumettre le problème au Sous-Comité pour le développement de la coopération avec les organisations internationales s'occupant de pêches afin que ledit Sous-Comité continue l'examen de la question et fasse rapport à la quatrième session du Comité.

PROBLEMES GENERAUX DE LA COOPERATION INTERNATIONALE EN MATIERE DE PECHE

a) Programmes internationaux de recherche et de développement des pêches maritimes et continentales, et soutien des organismes régionaux des pêches

13. Le Comité note que les organismes internationaux indépendants, composés pour une très grande part de pays membres possédant des industries des pêches bien établies, ont déjà à leur actif de remarquables réalisations, notamment pour ce qui est de coordonner les programmes nationaux de recherche et d'aborder en commun les problèmes d'aménagement. Par contre, les organismes des pêches créés sous l'égide de la FAO sont constitués essentiellement par des pays en voie de développement, qui connaissent une situation bien différente et dont la contribution est nécessairement limitée. Ces organismes dépendent de la FAO tant pour les services de secrétariat que pour l'appui financier, mais les moyens limités disponibles au titre du budget ordinaire de l'Organisation suffisent de moins en moins aux besoins d'organismes en nombre croissant et aux responsabilités toujours plus grandes. Jusqu'ici, le soutien de la FAO n'a pas été complété par des contributions des pays membres de ces organismes.

14. Le Comité note que la suggestion de recourir à des institutions de financement internationales, en particulier le PNUD, pour appuyer les activités appropriées parrainées par les organismes régionaux, a été acceptée en divers lieux.

15. A sa quatorzième session, la Conférence de la FAO, reconnaissant que les crédits au titre du Budget ordinaire n'étaient pas destinés à permettre aux organismes régionaux des pêches de promouvoir, de planifier et d'exécuter des programmes conjointement entrepris par leurs membres, a considéré que les diverses institutions multilatérales de financement, y compris le PNUD, devraient accorder un appui aux activités de recherche et de développement parrainées par les organismes régionaux des pêches et orientées vers une exploitation accrue des ressources halieutiques ainsi que vers une utilisation et un aménagement plus efficaces de ces ressources. En conséquence, elle a recommandé que le Comité des pêches entreprenne une étude plus détaillée en vue de formuler des recommandations à cet égard.

16. Le Comité, après avoir délibéré, décide de demander au Directeur général :

- a) De prendre des dispositions en vue d'engager des entretiens avec le PNUD, avec les administrations nationales d'aide bilatérale et avec d'autres organismes appropriés, afin de mettre au point les modalités d'une aide financière des pays développés à des activités relevant d'organismes régionaux des pêches ; d'examiner en particulier la possibilité d'utiliser l'aide bilatérale fournie par les pays développés comme contributions de contrepartie - pour le compte des pays en voie de développement - aux activités bénéficiant d'un soutien multilatéral sous l'égide des organismes régionaux des pêches ;
- b) D'inviter les organismes régionaux des pêches créés dans le cadre de la FAO à formuler des propositions particulières en vue d'un soutien des institutions multilatérales de financement, y compris le PNUD ;
- c) De renvoyer au CCRRM toute question relative à la valeur intrinsèque ou à l'ordre de priorité des problèmes scientifiques pouvant être définis lors des divers consultations et entretiens.

17. Le Comité a en outre renvoyé la question à son Sous-Comité pour le développement de la coopération avec les organisations internationales s'occupant de pêches, afin que cet organe effectue un examen plus détaillé qui, selon le temps disponible, comprendra l'étude des résultats des entretiens entre le Directeur général et le PNUD et les autres organismes de soutien, ainsi que des vues des organismes régionaux des pêches intéressés. Le Sous-Comité déterminera les difficultés pouvant se poser sur les plans de la procédure ou de l'administration pour les institutions internationales de financement en cause, les problèmes auxquels se heurtent les organismes régionaux des pêches pour donner suite à leurs propres propositions, et les autres mesures qui pourraient être prises par le Comité des pêches.

18. Le débat a porté aussi sur les points suivants : méthodes employées en matière de procédure et d'administration et facteur temps, dans la mesure où ces éléments intéressent les projets régionaux sur le terrain ; décentralisation des décisions au profit des directeurs de projet ; désignation en temps voulu du personnel de contrepartie ; et reconnaissance, dans les projets régionaux, des programmes nationaux de recherche efficaces comme contribution de contrepartie en nature. Enfin, il a été précisé que les propositions en vue du soutien d'activités faites sous l'égide d'organismes régionaux des pêches doivent compléter celles qui relèvent de nouveaux projets nationaux et non entrer en concurrence avec elles.

b) Problèmes à long terme de la coopération entre les institutions internationales s'occupant des océans (résolution 2172 de l'ONU sur les ressources de la mer)

19. Le Comité a entendu un rapport de M. A.W.H. Needler (Canada), qu'il avait désigné pour le représenter au Groupe d'experts sur les sciences et les techniques de la mer, chargé d'aider le Secrétaire général des Nations Unies à mettre en oeuvre la résolution 2172 de l'Assemblée générale. M. Needler a fait un bref historique des discussions ayant abouti à l'élaboration du "Projet de propositions relatives au paragraphe 3 du dispositif de la résolution 2172 (XXI) de l'Assemblée générale", dont le Comité est saisi.

20. A l'unanimité, le Comité a félicité les auteurs du projet de propositions, qu'il juge approprié pour servir de base à la discussion qui aura lieu à l'Assemblée générale des Nations Unies et aux décisions qui seront prises là et ailleurs. Bien que ses membres n'aient pas été en mesure de présenter des observations sur certains points de détail ni d'exprimer des vues bien déterminées concernant les importantes incidences financières du projet, le Comité donne son adhésion de principe aux propositions, qui fournissent un point de départ satisfaisant en vue de la collaboration et des consultations plus étroites que chacun désire, sans pour cela prévoir la création de quelque organisation entièrement nouvelle.

21. Le Comité note aussi que les propositions seront étudiées devant plusieurs autres instances internationales, où les représentants de nombre des mêmes pays membres pourraient bien provenir de différents ministères ou services nationaux. Aussi est-il extrêmement important que les opinions soient coordonnées et harmonisées à l'échelon national avant que les divers pays n'exposent leur point de vue à ces futures assemblées.

22. Concernant la section I des propositions, le Comité réitère tout d'abord combien il importe de bien connaître le milieu marin pour pouvoir mettre rationnellement en valeur les pêches mondiales. Il estime que les études relevant de l'océanographie physique et de la productivité de base des océans présentent une grande valeur pratique. Les pêches mondiales connaissent encore une expansion rapide, mais comme on approche de plus en plus des limites du potentiel de production des types "classiques" de poissons, des informations complètes, rapides et précises sur le milieu général sont indispensables si l'on doit parvenir à une exploitation intégrale.

23. Le Comité accueille favorablement la proposition d'élargissement de la base de la COI ; plusieurs représentants appuient en particulier la suggestion tendant à ce que la COI, par une modification appropriée de ses statuts, soit dotée d'un secrétariat mixte, fourni par l'Unesco, la FAO, l'OMM et d'autres institutions intéressées, qui participeraient équitablement à l'organisation du travail de la Commission. Le Comité convient que cette mesure rendrait possible un programme élargi de coopération internationale pour une meilleure connaissance du milieu marin par la science, qui serait élaboré et coordonné par une COI ainsi élargie, et aiderait appréciablement la FAO à exécuter sa tâche halieutique générale qui n'en serait pas compromise. D'autre part, la participation de la FAO au programme élargi et au soutien en faveur de la COI renforcerait considérablement cette dernière.

24. Le Comité accueille avec faveur, en principe, la section II, et notamment la proposition selon laquelle l'Assemblée générale de l'ONU pourrait inviter les Etats Membres à renforcer leur appui à la coopération internationale en matière d'exploitation et de mise en valeur des ressources marines biologiques, en particulier aux activités des organismes régionaux et autres spécialisés dans les problèmes halieutiques, et pourrait attirer l'attention des institutions internationales de financement sur la nécessité d'aider les pays en voie de développement à participer plus pleinement à ce travail. Le Comité note avec satisfaction, dans cette section, la reconnaissance de son propre rôle et de celui de la FAO dans l'amélioration de la collaboration internationale en matière de développement et de conservation halieutiques, domaine dans lequel il reste encore beaucoup à faire.

25. Le Comité estime que la section III, consacrée aux ressources minérales de la mer, sort du cadre de ses attributions.

26. Le Comité approuve la teneur de la section IV relative à la pollution de la mer, sujet abordé séparément au titre d'un autre point de l'ordre du jour. Tout en accueillant aussi avec faveur la section V, il recommande que le titre et la portée en soient élargis pour comprendre l'enseignement et la formation non seulement dans le domaine des sciences de la mer, mais aussi dans celui des techniques marines. Le Comité attache une importance particulière aux dispositions proposées en vue de l'enseignement et de la formation.

27. Notant certaines suggestions faites au Secrétaire général de l'ONU à propos de la rédaction d'un projet d'introduction aux propositions, le Comité se déclare favorable à l'idée d'y récapituler les diverses grandes catégories de problèmes relevant des sciences de la mer et de leurs applications, dont les exemples figurent dans le rapport sur les questions océaniques internationales préparé par le Groupe de travail mixte CCERM/SCOR/OMM (CC). Toutefois, une citation de la préface dudit rapport pouvant donner lieu à un malentendu, il vaudrait mieux la supprimer dans le texte du Secrétaire général.

PROBLEMES ET ACTIVITES DES ORGANISMES INTERNATIONAUX DES PECHES INSTITUES DANS LE CADRE DE LA FAO

28. Le Comité a brièvement passé en revue les activités des six organismes régionaux des pêches institués dans le cadre de la FAO, à savoir : le Comité FAO des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (OPACE), la Commission des pêches pour l'océan Indien (CPOI), le Conseil indo-pacifique des pêches (CIPP), le Conseil général des pêches pour la Méditerranée (CGPM), la Commission consultative régionale des pêches pour l'Atlantique Sud-Ouest (CARPAS) et la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (CECPI). Les deux premiers organismes ont été institués sur la recommandation du Comité des pêches depuis sa dernière session, et il est prévu qu'ils tiendront leur première session pendant le présent exercice.

29. Le Comité a commenté favorablement la coopération entre la FAO et le CIEM, lesquels ont convoqué un Groupe de travail mixte CCHRM/CIEM sur les ressources halieutiques de l'Atlantique Sud-Est et Centre-Est et ont organisé un Colloque CIEM/FAO sur les ressources biologiques de plateau continental de l'Afrique du Nord-Ouest, exemples de coopération entre institutions, permettant en outre de rassembler et d'évaluer les données scientifiques relatives aux problèmes du Comité FAO des pêches pour l'Atlantique Centre-Est, ainsi que les besoins en matière de recherche et d'aménagement dans l'Atlantique Sud-Est (voir paragraphes 32-35).

30. En ce qui concerne la possibilité d'un chevauchement des attributions du Conseil indo-pacifique des pêches et de la Commission des pêches pour l'océan Indien, le Comité rappelle qu'il était convenu, à sa deuxième session, qu'un seul organe était nécessaire pour les pêches de l'océan Indien. Il note que les secteurs et sujets relevant de la compétence du CIPP d'après la Convention portant création de ce dernier en vertu de l'Article XIV de l'Acte constitutif ne sont pas clairement définis. L'ajustement souhaitable de ses activités pourrait être effectué simplement par l'adoption d'une résolution, plutôt que par la modification de son acte constitutif. Le Comité demande donc au Directeur général de prier instamment les deux organismes d'examiner leur mandat et d'adapter leur programme de manière à réduire au minimum le risque d'un chevauchement des activités.

31. L'interprétation de l'article 4 des Statuts de la Commission des pêches pour l'océan Indien a suscité un débat. Le Comité a exprimé l'opinion que la Commission peut instituer tous organes subsidiaires qu'elle juge nécessaires à l'exécution de ses tâches, cette faculté d'ordre général n'étant limitée en aucune façon par la clause suivante : "et en particulier à l'examen de problèmes précis intéressant des secteurs de la zone de son ressort ...". En d'autres termes, la CPOI, de l'avis du Comité, serait libre, s'il en est décidé ainsi, d'instituer des organes subsidiaires avec un mandat couvrant toutes les subdivisions de la zone de la Commission, et compétents pour traiter tous les problèmes de pêche de ces subdivisions.

AUTRES PROBLEMES URGENTS POSES PAR L'UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

a) Atlantique Sud-Est (projet de convention)

32. Le Comité était saisi d'un projet de Convention sur la conservation des ressources biologiques de l'Atlantique Sud-Est, préparé par le secrétariat à la demande du Comité et approuvé par le Conseil de la FAO à sa quarante-huitième session. Ce projet a été distribué pour observations aux pays membres intéressés et des résumés des commentaires parvenus à ce jour ont été soumis au Comité.

33. Le Comité avait également eu communication d'un rapport succinct de la récente réunion du Groupe de travail CCRFM/CIEM sur les ressources halieutiques de l'Atlantique Centre-Est et Sud-Est, qui a été considéré comme apportant des indications fort utiles en ce qui concerne l'étude du principal stock démersal de merlu et des plus importants stocks pélagiques de la zone étudiée. Bien qu'il soit nécessaire d'améliorer les statistiques de pêches, les données sur le merlu ont été suffisantes pour que le Groupe de travail puisse se prononcer positivement sur l'état des stocks, à savoir "qu'un nouvel accroissement de l'effort de pêche ne fournira aucun relèvement soutenu notable des captures totales". En outre, comme première étape vers une exploitation rationnelle, le Groupe de travail a suggéré l'adoption immédiate d'une dimension minimale de maille de 110 mm, et s'est réjoui de ce que l'Espagne ait unilatéralement appliqué ce maillage pour les chalutiers espagnols. Cette dimension de maille ne pourrait, au plus, qu'entraîner dans l'immédiat de faibles pertes de poisson de valeur, et amènerait une certaine augmentation du rendement soutenu par rapport à l'effort actuel. Il a été souligné que des mesures s'imposaient déjà d'urgence dans le domaine de l'exploitation, d'autant plus que même l'exposé du Groupe de travail se rapporte à la situation telle qu'elle était en 1966 (date des dernières statistiques détaillées disponibles et que depuis lors, l'effort de pêche a continué d'augmenter rapidement au taux de 20-30 pour cent par an.

34. Les stocks pélagiques font déjà eux aussi l'objet d'une pêche intensive, et l'on constate un changement dans les espèces pêchées, parallèle à celui qui s'est produit dans d'autres régions et qui va de pair avec une incidence forte et peut-être excessive de l'effort de pêche sur les stocks.

35. Le Comité est ensuite passé à l'étude d'un calendrier possible des mesures à prendre en vue de convoquer une conférence de plénipotentiaires aux fins d'examiner, d'amender si nécessaire et d'adopter le projet de convention. Quelques représentants ont jugé qu'il serait utile de procéder à des travaux préparatoires plus poussés au sein d'un groupe de travail et en communiquant de nouveaux projets. Le Comité a toutefois décidé de recommander au Directeur général que tous les nouveaux commentaires soient communiqués aux intéressés et que le Secrétariat prépare un projet révisé qui serait distribué assez longtemps avant la Conférence de plénipotentiaires, laquelle se déroulerait en deux phases. Pendant la première phase, le projet de convention ferait l'objet d'un examen technique complet en vue de réunir le plus large accord possible et de déterminer les questions suscitant des divergences de vues fondamentales. Dans la seconde phase, au niveau des plénipotentiaires, la Conférence se prononcerait sur la rédaction finale de la convention et adopterait la version sur laquelle l'accord se serait fait.

b) Atlantique Sud-Ouest

36. Le Comité note que la Conférence de la FAO a en principe accepté à sa quatorzième session une proposition de la délégation de l'Argentine visant à convoquer au cours du présent exercice biennal une conférence des pays s'intéressant aux pêches hauturières de l'Atlantique Sud-Ouest, si les ressources financières le permettent. La Conférence a également prié le Directeur général de consulter le Gouvernement de l'Argentine et ceux des autres pays intéressés afin d'entreprendre une action appropriée. En conséquence, le Directeur général a, en premier lieu, invité les membres de la Commission consultative régionale des pêches pour l'Atlantique Sud-Ouest (CARPAS) à exprimer leurs vues. Bien qu'une seule réponse officielle ait été reçue (celle de l'Uruguay), le représentant de l'Argentine a indiqué que le gouvernement de son pays était satisfait des mesures proposées par le Directeur général, et que le troisième membre de la CARPAS avait aussi fait officieusement part de son accord.

37. Le Comité reconnaît l'urgence des problèmes des pêcheries de l'Atlantique Sud-Ouest et recommande au Directeur général qu'une évaluation scientifique de la situation des stocks de la zone dans son ensemble soit entreprise sur la base des données scientifiques existantes. A cet effet, le mieux serait d'instituer un Groupe de travail mixte d'experts scientifiques CCRFM/CARPAS. Le Comité a reconnu que cette demande aurait des incidences sur le budget de l'exercice biennal actuel et il a exprimé l'espoir

que vu l'urgence de la question et son intérêt pour un large groupe de pays, le Directeur général trouverait la possibilité d'ouvrir les crédits nécessaires dans les limites du budget approuvé.

38. Le Comité demande au Directeur général de préparer, compte tenu de l'évaluation scientifique à effectuer, un projet de convention prévoyant un organisme des pêches pour l'Atlantique Sud-Ouest analogue à celui qui est proposé pour l'Atlantique Sud-Est, et de le communiquer pour observations à tous les pays intéressés. Le Comité estime que l'établissement d'un Groupe de travail pour l'Atlantique Sud-Ouest à l'effet d'examiner le projet de convention pourrait être ajourné, car la tenue d'une conférence de plénipotentiaires semblable à celle qui est proposée pour l'Atlantique Sud-Est serait peut-être la solution la plus rapide et la plus commode. Le Comité décide de conserver cette question à l'ordre du jour de sa quatrième session, au cours de laquelle il sera peut-être en mesure de recommander que la FAO convoque une conférence de plénipotentiaires vers la fin de 1969, pour autant que le Directeur général puisse affecter des crédits à cet effet.

c) Thons de l'Atlantique

39. Le Comité note qu'à ce jour, quatre pays ont ratifié la Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique ou déposé leur instrument d'adhésion à ladite Convention, à savoir : les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, le Ghana et l'Afrique du Sud. La Convention entrera en vigueur lorsque sept gouvernements auront déposé auprès du Directeur général leur instrument de ratification, d'approbation ou d'adhésion.

40. Plusieurs membres ayant fait savoir que leurs préparatifs en vue de la ratification ou de l'adhésion étaient à un stade avancé, le Comité s'attend que la Convention entrera en vigueur dans un proche avenir, et prie instamment les autres Etats Membres intéressés qui ne sont pas encore parties à la Convention de prendre les mesures nécessaires dans les plus brefs délais.

41. Le Comité note que, dans l'intervalle, le Directeur général se propose de mettre sur pied un petit groupe d'experts *ad hoc* relevant du Groupe d'experts FAO chargé de faciliter la recherche sur le thon (GEFRIT), qui sera chargé de rassembler les données et études scientifiques existantes se rapportant aux stocks de thons de l'Atlantique, afin d'assurer un bon départ à la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) quand elle commencera à fonctionner. Pour souhaitable qu'elle soit, cette action ne constituera en aucune façon un précédent quant aux moyens par lesquels la CICTA, quand elle varra le jour, obtiendra les avis scientifiques qui lui sont nécessaires. Les mêmes considérations s'appliquent aux travaux scientifiques effectués par la FAO en vue de la création d'autres comités internationaux des pêches.

42. Le Comité note que le Groupe n'est pas mentionné expressément sur le programme des réunions approuvé par la Conférence, mais il espère néanmoins qu'il pourra être convoqué, de préférence par quelque ajustement dans le programme. Le Comité est informé que le Directeur général, en consultation avec le Président du GEFRIT, déterminera la composition du groupe envisagé, en tenant compte des experts disponibles dans plusieurs pays.

d) Autres zones et autres stocks

43. Le Comité prend note de l'action entreprise récemment et de la situation existant en ce qui concerne d'autres zones et d'autres stocks : baleines, thons, chalutage (en particulier celui qui est pratiqué par les flottes de pêche lointaine) et crevettes.

44. Le Comité prend note, en s'en félicitant, de l'étroite et constante collaboration entre le Département des pêches de la FAO, le Bureau international des statistiques baleinières et la Commission internationale de la baleine pour ce qui est de l'évaluation scientifique de l'état de plusieurs stocks de baleines.

45. Le Comité prend acte du fait que les flottes de plus en plus mobiles qui pratiquent la pêche du thon ou le chalutage peuvent, quand elles constatent une diminution du taux des prises ou l'imposition de restrictions à la pêche dans telle ou telle région, se transférer aisément dans une région du monde entièrement différente et dans un délai relativement bref. Une relation s'établit donc actuellement entre les problèmes que pose l'utilisation nationale dans différentes régions.

46. Le Comité estime que les problèmes concernant l'utilisation rationnelle des stocks de poissons, qu'il s'agisse de l'étude scientifique ou des mesures à prendre, doivent être traités en tout premier lieu par les organismes régionaux des pêches qui existent déjà ou qui sont en voie de création, lesquels doivent concerter leurs études et leur action quand deux d'entre eux ou plus sont affectés. Le Comité pense qu'il faut plus d'informations sur l'effet réciproque probable des mesures de réglementation adoptées par les différents organismes régionaux.

47. Le Sous-Comité pour le développement de la coopération avec les organisations internationales s'occupant de pêches doit suivre l'évolution de la situation à cet égard, dans le cadre de son examen permanent des modalités prévues à l'échelon régional en vue d'une exploitation rationnelle des ressources.

48. Sans pour autant se prononcer en faveur d'une expansion substantielle des travaux du Département des pêches concernant l'étude à l'échelle mondiale des pêcheries qui alimentent le marché sur toute la surface du globe, le Comité reconnaît toutefois qu'il convient de se pencher sur des problèmes déterminés, notamment ceux pour lesquels il n'existe actuellement aucun organisme régional appuyant des études efficaces. Le Comité prend note en particulier du séjour que deux membres du personnel ont effectué récemment dans la région du golfe bordé par l'Iran, l'Irak, Koweït, l'Arabie saoudite, Bahreïn, Qatar et les Etats sous régime de traité, et il attend le prochain achèvement de leur rapport, qui sera distribué aux Etats Membres intéressés et communiqué à la CPOI.

49. Le Comité décide de poursuivre l'étude de cette question dans son ensemble et de l'inscrire à l'ordre du jour de sa quatrième session.

TENDANCES GENERALES ET ORGANISATION DU TRAVAIL DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES PECHEES EN 1970-71 ET ULTERIEUREMENT

50. Le Comité a rappelé qu'au moment de la création du Département la situation des pêches mondiales se caractérisait essentiellement par un développement rapide, par la mobilité accrue de flottes de pêche hautement efficaces et par une pression croissante sur les ressources en poissons qui menaçait de conduire à un arrêt de la progression des captures et à un gaspillage croissant de l'effort de pêche. Le Comité est convaincu que ces tendances s'accroissent encore actuellement, et qu'une situation d'urgence, peut-être de crise, se produira dans les deux prochaines décennies, sans que disparaisse le besoin urgent d'une puissante industrie des pêches pour aider le monde à satisfaire ses besoins en protéines. Suivant les estimations actuelles, les ressources des pêches maritimes mondiales ne pourront assurer, pour les poissons, mollusques et crustacés de types bien connus, que des rendements scutenus représentant de deux à quatre fois les prises actuelles. Ainsi la possibilité d'expansion des captures de poissons, etc., des tailles actuellement utilisées par l'homme diminue rapidement; il faudra donc créer d'importants ajustements comportant l'utilisation de quelques espèces plus petites, un aménagement plus efficace des stocks "classiques", une efficacité accrue du repérage du poisson et des moyens de capture, la protection du milieu pour assurer une productivité de base continue, et peut-être une intervention croissante dans la culture des ressources. Pour ce qui est des ressources marines, ces ajustements dans l'utilisation de ressources communes exigent, de par leur nature même, une action internationale.

51. Dans ces conditions, le Comité croit devoir souligner qu'il demeure urgent d'apporter un soutien puissant et toujours croissant aux activités halieutiques de la FAO; il regrette qu'il n'ait pas été possible de maintenir pour le Département des pêches le taux de développement initialement envisagé par la Conférence à sa treizième session, et il se déclare inquiet des conséquences que pourra entraîner cette limitation de la capacité du Département à prendre les mesures proposées par le Comité à l'égard de nombreux problèmes précis et immédiats. Le Comité a rappelé que les pêches présentent des caractéristiques très spéciales, et même uniques : la plupart sont internationales, car - bien que l'effort de pêche soit essentiellement national - beaucoup de ressources sont propriété commune et le milieu océanique dans son ensemble a un caractère mouvant; en outre, seules des mesures internationales mettant en cause tous les pays intéressés ou la majeure partie d'entre eux permettraient d'évaluer l'ampleur et la situation de la plupart des ressources. En matière de pêches, la plupart des questions scientifiques et beaucoup des questions économiques, sociologiques, techniques, administratives et juridiques doivent être examinées devant des instances internationales. C'est pourquoi la Conférence a accordé un statut spécial aux pêches dans l'Organisation en instituant le Département des pêches, et le Comité estime plus que jamais nécessaire de continuer à renforcer les activités halieutiques de la FAO qui, comme on l'a signalé lorsque la création du Comité a été proposée, étaient au cours des années passées tombées très au-dessous des besoins.

52. Le Comité était saisi de propositions provisoires touchant le développement des programmes et de la structure du Département des pêches en 1970-71. Ces propositions ne présupposent ni une détermination spécifique du niveau du budget pour l'Organisation dans son ensemble ni la part qui serait allouée au Département des pêches. En outre, le Comité ad hoc sur l'organisation n'a pas terminé sa tâche. Le Comité croit donc opportun de présenter des remarques sur la structure interne ainsi que sur l'organisation du contrôle et de l'administration des programmes sur le terrain. Le Comité s'est donc attaché principalement à l'étude de ces deux problèmes en notant que les activités et la structure du Département des pêches peuvent être modifiées par les réformes fondamentales que le Directeur général envisage d'opérer au Siège de la FAO en vue du travail sur le terrain.

53. Le Comité reconnaît qu'il faut donner une importance encore plus grande au développement des industries des pêches, en particulier dans les pays en voie de développement, et, sous réserve de l'examen ultérieur qu'il doit consacrer aux propositions détaillées lors de sa prochaine session, il a approuvé en principe la structure proposée, qui prévoit une nouvelle répartition des tâches du Département entre une Division des ressources halieutiques, une Division de l'économie et des institutions halieutiques et une Division des industries de la pêche. Le Comité reconnaît que dans les trois divisions, un certain nombre de domaines d'activité exigeraient un renforcement notable, mais que la création d'une troisième division n'entraînerait en soi que la création d'un seul poste du cadre organique, celui de Directeur. Une structure en trois divisions permettrait de regrouper les fonctions ainsi que les sous-divisions et autres unités fonctionnelles correspondantes de manière à faire face aux travaux qu'exigeront sans doute les demandes adressées au Département en raison de la situation des pêches mondiales.

54. En particulier, les pays en voie de développement doivent d'urgence pouvoir s'équiper (installations, hommes et navires, ainsi que connaissances scientifiques et techniques), afin de pouvoir se lancer dans les pêches hauturières, développer de nouveaux types d'entreprises, et maintenir leurs positions dans ces industries une fois qu'ils y seront entrés. Cela présuppose l'assistance technique d'experts d'un niveau élevé, la disponibilité de fonds pour le développement et des conseils pour leur investissement efficace. Il faut donc que le Département des pêches apporte son appui à un niveau élevé de compétence technique. Dans ces conditions, le Comité estime indispensable une forte organisation centralisée à l'intérieur du Département des pêches, afin d'appuyer les programmes du Département sur le terrain par une mise en oeuvre efficace du programme ordinaire et par la fourniture directe de services déterminés.

55. Connaissant encore mal le cadre de l'éventuelle réorganisation d'ensemble de la FAO, le Comité approuve les propositions visant à centraliser à l'intérieur du Département des pêches, au Bureau du Sous-Directeur général, les fonctions de contrôle et d'exécution des programmes sur le terrain, étant bien entendu que ce Bureau aura des liens étroits avec les divisions du Département et fera appel au personnel scientifique et technique, selon les besoins, pour appuyer les programmes sur le terrain.

56. Le Comité reconnaît que les propositions dont il était saisi sont en général équilibrées et font la place voulue aux sujets que le Comité, lors de ses précédentes sessions, avait signalés comme appelant une attention spéciale.

57. Le Comité décide d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine session l'examen ultérieur des programmes de la FAO dans le domaine des pêches, afin de pouvoir réexaminer les propositions du Directeur général relatives aux travaux halieutiques de la FAO en 1970-71 une fois qu'elles auront été définies avec plus de précision.

AUTRES QUESTIONS EXAMINEES PAR LA CONFERENCE DE LA FAO A SA QUATORZIEME SESSION
ET PAR LE COMITE DES PECHEES A SA DEUXIEME SESSION

a) Avenir des "Résumés analytiques des pêches mondiales"

58. Le Comité a examiné la proposition tendant à transformer les Résumés analytiques des pêches mondiales en un périodique renfermant des études critiques faisant le point sur diverses questions. Cette proposition lui avait été renvoyée par la quatorzième session de la Conférence. Il a noté les progrès intervenus depuis la création des Résumés (1950) dans l'ampleur des domaines couverts par une documentation. Dans les sciences aquatiques, les principaux besoins sont satisfaits par les services existants, y compris ceux que fournit la FAO. Les publications commerciales contiennent maintenant une bonne documentation sur les navires de pêche; pour les engins de pêche, la documentation est moins abondante et parfois quelque peu dispersée, mais des articles faisant le point des questions seraient plus utiles dans ce cas. La même remarque vaut pour la technologie du traitement du poisson. La documentation relative à l'économie des pêches est elle aussi dispersée, mais les spécialistes se tiennent au courant; dans ce domaine, on a surtout besoin d'études faisant le point de la question à l'intention des administrateurs. En conséquence, le Comité approuve la proposition tendant à remplacer les Résumés analytiques des pêches mondiales par une publication trimestrielle qui comporterait essentiellement des articles faisant le point de la situation dans divers domaines techniques et qui insisterait surtout sur les progrès récents de la technologie en matière d'utilisation du poisson et d'engins de pêche, sans exclure toutefois des articles critiques généraux sur le développement des pêches mondiales ou les problèmes halieutiques internationaux.

b) Questions concernant l'évaluation et l'aménagement des ressources halieutiques

i) Congrès mondial des pêches

59. Le Comité était saisi d'une analyse des objectifs d'un éventuel Congrès mondial des pêches, ainsi que d'un projet d'ordre du jour provisoire et de suggestions touchant le calendrier d'un tel congrès et les moyens d'en assurer le financement. Cette documentation a été établie par le secrétariat à la suite de la demande formulée par le Comité à sa deuxième session.

60. Au terme d'un débat prolongé, il est apparu que les avis étaient nettement partagés : certains membres du Comité voyaient des avantages évidents à faire du Congrès mondial des pêches une Conférence mondiale technique sur les pêches, qui se tiendrait après le deuxième Congrès mondial de l'alimentation; d'autres n'étaient pas convaincus que l'organisation d'une telle conférence aboutirait à ce moment à des résultats justifiant les efforts et les fonds qu'il faudrait y consacrer. D'une part, plusieurs représentants ont été impressionnés par les avantages qu'il y aurait à tenir une conférence multidisciplinaire où les échanges d'idées seraient stimulants et fructueux; selon d'autres, mieux vaudrait d'une façon générale poursuivre la série de congrès mondiaux de la FAO dans des domaines de travail plus spécifiques.

61. En fin de compte, le Comité a décidé de remettre à plus tard une recommandation précise et de renvoyer l'examen de cette proposition à son Sous-Comité pour le développement de la coopération avec les organisations internationales s'occupant de pêches, pour qu'il définisse plus clairement les questions en jeu et pousse plus avant la préparation du projet d'ordre du jour provisoire.

62. Il a été précisé que le coût de la conférence devrait être financé par des sources extra-budgétaires qui auraient aussi à payer du personnel temporaire supplémentaire et d'autres services de soutien pour contenir le travail du Département des pêches dans les limites de sa capacité.

ii) Evaluation et aménagement des ressources halieutiques

63. Le Comité a été informé des travaux entrepris dans le cadre du Plan indicatif mondial (PIM) sur l'évaluation des ressources marines, dont la situation actuelle peut être brièvement résumée comme suit : dans de nombreuses zones, on ne peut s'attendre à un fort accroissement de rendement des stocks particulièrement recherchés, mais il existe des stocks d'animaux aquatiques peu exploités analogues à ceux qui sont intensément pêchés ailleurs, quoique de potentiel probablement inférieur à celui de ces derniers. Il existe en outre un immense potentiel inutilisé constitué par de petits poissons et d'autres types de ressources : "krill" de l'Antarctique, petits poissons océaniques, encornets océaniques, etc. Le potentiel des stocks sous-exploités d'animaux aquatiques de type courant se situe probablement entre 100 et 200 millions de tonnes - peut-être plus près de la limite inférieure. Le "krill" pourrait fournir quelque 50 millions de tonnes, et les autres types de ressources plusieurs centaines de millions de tonnes, mais l'obtention de résultats dans ce domaine exigerait de véritables innovations en matière tant de types de pêche que de produits finals. Le Comité demande que ce travail d'évaluation se poursuive, notamment dans le cadre du PIM. Pour ce qui est de la notion d'aménagement des ressources halieutiques, le représentant du Japon indique que son pays maintient la position qu'il a prise à la Commission I de la quatorzième session de la Conférence.

64. Le Comité, relevant que le personnel technique du Département des pêches collabore avec divers organismes internationaux - p.ex. la Commission internationale des pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest et la Commission internationale de la chasse à la baleine - estime qu'une telle activité est avantageuse pour tous les intéressés et doit continuer.

c) Pollution des mers

65. Le Comité note les diverses mesures que prend actuellement dans ce domaine le Département des pêches en liaison avec l'Unesco et l'OMCI ainsi qu'avec d'autres organisations intergouvernementales ou internationales s'occupant de pêches, de sciences de la mer, et de questions maritimes. De toutes ces mesures, peut-être la plus importante dans l'immédiat est-elle la proposition, émanant du Sous-Comité CAC sur les sciences marines et leurs applications, de constituer un Groupe mixte d'experts sur les aspects scientifiques et inter-disciplines connexes de la pollution des mers. Le Comité se déclare intéressé par cette proposition, qu'il appuie pour sa part, notamment parce qu'on pourra attendre de cet organisme qu'il se substitue à plusieurs groupes actuels, ce qui aurait pour effet non seulement de simplifier les arrangements internationaux existants, mais aussi d'accroître leur efficacité et de réduire les frais. Le Comité précise que, s'il convient de laisser à certaines institutions, notamment l'AIEA et l'OMCI, le soin de s'acquitter des tâches déterminées qui leur ont été confiées, tant le Groupe mixte d'experts envisagé que les comités et secrétariats qui opèrent de concert doivent s'efforcer d'assurer dans ce domaine une collaboration pleine et étroite de la part de ces institutions, ainsi que l'adoption par leurs pays membres de mesures coordonnées.

66. Le Comité note également qu'au niveau du secrétariat, pour ce qui est du système des Nations Unies, la coordination inter-institutions sera assurée pour les océans par l'entremise du Sous-Comité CAC sur les sciences marines et leurs applications, et pour les eaux continentales par le Sous-Comité CAC de la mise en valeur des ressources hydrauliques - les problèmes communs étant résolus, le cas échéant, par décision appropriée du CAC.

d) Fourniture à la FAO d'avis d'experts en matière de pêches

67. Le Comité a brièvement passé en revue les arrangements conclus pour obtenir en matière de pêches des avis d'experts fournis par les organes suivants : CCRFM, Groupe d'experts FAO chargé de faciliter la recherche sur le thon (GEFRT), Groupe de travail permanent des statistiques des pêches pour la région de l'Atlantique Nord (GTP), Liste FAO d'experts de l'utilisation du poisson et des groupes ad hoc.

68. En approuvant les travaux du CCRFM et du GEFRT, le Comité a souligné qu'il importait de conserver la souplesse dans le fonctionnement de ces organes, en particulier en obtenant, avec l'assentiment des Etats Membres, que des experts prêtent leur concours à titre personnel; il convient de prévoir des arrangements de ce genre longtemps à l'avance pour faciliter la participation des experts et leur détachement par les Etats Membres.

69. Le Comité approuve également le programme de travail proposé pour les membres de la Liste FAO d'experts de l'utilisation du poisson, qui a été reconstituée.

70. Le Comité note la recommandation faite à sa quatorzième session par la Conférence de la FAO en vue de l'établissement d'un Groupe consultatif permanent sur les pêches intérieures, et souhaite que cette recommandation soit finalement suivie d'effet. En attendant, il approuve la proposition tendant à convoquer un Groupe consultatif ad hoc sur la pisciculture en eau douce et les domaines connexes, qui se réunirait pendant le présent exercice biennal.

71. Le Comité invite le Département à examiner s'il conviendrait de conclure des arrangements pour obtenir des avis dans les domaines de l'industrie et de la technologie des pêches.

72. Le Comité a été informé que le Groupe de travail permanent des statistiques des pêches pour la région de l'Atlantique Nord (GTP) a suggéré d'apporter à sa composition et à son titre certains changements, suggestion qui a été faite également par le CIEM et par la CIPAN qui participent au GTP avec la FAO.

73. En conséquence, le Comité décide de recommander au Conseil de prendre des dispositions pour modifier les statuts du GTP de façon que les experts composant ce groupe soient nommés par la FAO, la CIPAN et le CIEM, à concurrence de quatre au maximum pour chaque organisation et selon la procédure constitutionnelle propre à chacune d'entre elles :

- 1) Le titre deviendrait donc "Groupe de travail de coordination sur les statistiques relatives aux pêches de l'Atlantique"; et
- 2) Il serait bien précisé qu'en ce qui concerne la FAO, le GTP a été créé en tant que Groupe de travail mixte d'experts en vertu du paragraphe 2 de l'Article VI de l'Acte constitutif et que le Directeur général continuerait à nommer des individus à titre personnel pour y participer au nom de la FAO.

74. En outre, le Comité, notant l'utilité des travaux du GTP, recommande que la FAO continue d'assurer les services du secrétariat du GTP, d'être responsable de la publication des rapports des sessions annuelles du GTP, et de partager, comme par le passé, le coût des formulaires statistiques avec la CIPAN et le CIEM.

75. En approuvant le nouveau titre de cet organisme, le Comité note que les procédures et concepts de statistique mis au point dans la zone de l'Atlantique Nord valent également pour d'autres zones de l'océan Atlantique, et qu'il faut saisir l'occasion, si elle se présente, d'appliquer ces procédures et concepts à d'autres parties de cet océan.

e) Veille météorologique mondiale : prévision des besoins dans le domaine des pêches

76. Le Comité note qu'à la suite des débats de sa deuxième session, le Directeur général avait demandé aux Etats Membres d'exprimer leurs vues sur les prévisions nécessaires aux pêches dans le cadre de la Veille météorologique mondiale. Un certain nombre de pays ont répondu en formulant de nouvelles suggestions, et notamment les sujets suivants : cartes pour les pêcheurs (comme le CCRFM l'avait recommandé); adjonctions à la liste de renseignements, nouvelle extension des prévisions météorologiques à courte échéance et obtention désirable de données sur la température tant du fond que des eaux de surface. Le représentant de l'Organisation météorologique mondiale a demandé si les observations du Comité pouvaient être transmises à son organisation à temps pour être examinées par la session de la Commission de météorologie maritime (CMM) de l'OMM, qui se réunira cette année en août.

77. Le Comité note les observations reçues des Etats Membres et demande au Directeur général de les transmettre, sous la forme appropriée, à l'OMM.

78. Le Comité note en outre que la COI a créé un nouveau projet complétant dans le domaine de l'océanographie la VMM dans le domaine de la météorologie, à savoir l'International Global Ocean Station System (IGOSS). Le Comité espère que des arrangements inter-institutions appropriés pourront être pris pour que s'établisse une collaboration adéquate entre les deux projets.

CREATION DE SOUS-COMITES, GROUPES DE TRAVAIL OU GROUPES D'ETUDES
SUBSIDIAIRES EN VERTU DE L'ARTICLE XXX-10

a) Sous-Comité pour le développement de la coopération avec les organisations internationales s'occupant de pêches

79. M. G. Labarthe Correa (Pérou), Président du Sous-Comité, a présenté un bref rapport verbal sur les travaux de ce Sous-Comité. Le Comité a estimé que les travaux de ce Sous-Comité sont utiles et devront se poursuivre.

80. Le Comité a jugé que le Sous-Comité devait être renforcé dans le domaine des pêches intérieures, plus particulièrement en ce qui concerne les problèmes qui se posent en Afrique, et il a décidé en conséquence d'amender la liste des membres du Sous-Comité figurant dans ses statuts (résolution COFI/1/1) en y ajoutant le Tchad et l'Ouganda. Le représentant de l'Ouganda, n'étant pas habilité à accepter officiellement, a fait savoir qu'il aviserait son gouvernement.

81. Le Comité a pris note d'un projet d'ordre du jour provisoire pour la deuxième session du Sous-Comité qui doit se tenir prochainement, et il a suggéré la suppression de deux points subsidiaires. Le Comité a reconnu cependant qu'il appartient au Sous-Comité lui-même d'établir la version définitive de son ordre du jour à la lumière des délibérations ultérieures du Comité.

b) Sous-Comité de l'enseignement et de la formation halieutiques

82. Le Comité met l'accent sur l'importance de l'enseignement et de la formation à tous les niveaux dans le domaine des pêches et prend note des activités actuellement menées en la matière par le Département des pêches. Il prie vivement celui-ci de donner une très haute priorité à l'expansion de ses activités dans ce domaine, en particulier aux préparatifs de la première session du Sous-Comité de l'enseignement et de la formation halieutiques. Concernant l'ordre du jour éventuel du Sous-Comité, le Comité a estimé que l'énoncé des questions proposées pourrait être remanié de manière à mettre plus en relief les fonctions du Sous-Comité ayant trait à la détermination des besoins en matière d'enseignement et de formation et aux prévisions relatives à la main-d'oeuvre. Le Comité souligne qu'il faut se préoccuper de former non seulement des scientifiques,

mais aussi du personnel pour les secteurs industriel et technologique, notamment pêcheurs et mécaniciens. Il indique également que nombre de pays devraient prévoir une formation d'ordre plus général à l'intention des fonctionnaires des pêches, des vulgarisateurs et autres non spécialistes du secteur halieutique.

83. Le Comité note que la COI a créé un Groupe de travail sur la formation et l'enseignement en matière d'océanographie et émet l'espoir qu'une étroite collaboration s'établira entre son propre Sous-Comité et ce Groupe de travail.

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION

84. Le Comité, conformément à l'article XXX, paragraphes 4 et 5, du Règlement général de l'Organisation et à l'article II, paragraphe 1, du Règlement intérieur, décide de tenir sa quatrième session à Rome en avril 1969. Conformément à l'article XXXIV, paragraphe 3 b) du Règlement général de l'Organisation, le Comité laisse au Directeur général le soin de fixer la date exacte, de concert avec le Président, et suggère que la session ait une durée de l'ordre d'une semaine au moins.

QUESTIONS DIVERSES

85. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique informe le Comité d'un message du Président de son pays proposant l'organisation d'une Décennie internationale de l'exploration océanique. Il expose les grandes lignes du programme et des domaines d'étude envisagés. Le Comité accueille avec beaucoup d'intérêt la proposition et félicite les Etats-Unis d'Amérique de l'avoir présentée. Il décide de prier le Directeur général de recueillir des renseignements circonstanciés sur le programme et d'en saisir, aux fins d'étude, le Sous-Comité pour le développement de la coopération avec les organisations internationales s'occupant de pêches, afin que le Comité puisse l'examiner à fond à sa quatrième session. Le Comité suggère aussi que le Directeur général prenne l'avis du CCRRM sur les aspects pertinents de la proposition. Le Comité a été informé que le Bureau et le Conseil consultatif de la COI avaient inscrit cette question à l'ordre du jour de leur huitième session, qui doit se tenir en juin 1968.

86. Des observations sur divers points de l'ordre du jour ont été présentées au Comité par les observateurs des organes internationaux ci-après : OMCI, Unesco, OMM, CPPS, CIEM, COI et CPANE.

87. Le Comité n'ayant pas d'autre question à traiter adopte son rapport.

QUESTIONS A PORTER A L'ATTENTION DU CONSEIL DE LA FAO

88. Les questions ci-après doivent être portées plus particulièrement à l'attention du Conseil :

a) Questions de fond appelant une décision du Conseil

- i) Amendement à l'article II-5 du Règlement intérieur du Comité (par. 9). Ceci doit être confirmé par le Conseil.
- ii) Recommandation au Conseil relative à une modification des statuts du Groupe de travail permanent des statistiques des pêches pour la région de l'Atlantique Nord (GTP) : changements dans la composition et la titre, et redéfinition du statut découlant de sa création au titre de l'article VI-2 de l'Acte constitutif (par. 72-75).

b) Questions au sujet desquelles des débats du Conseil pourraient apporter des directives utiles en vue d'un examen ultérieur par le Comité

- i) Examen par le Comité du système actuel de scrutin pour l'élection des membres du Comité des pêches (par. 7) ;
- ii) Décision du Comité selon laquelle, à ce stade, il n'y a pas lieu qu'il se prononce ou formule d'observations sur les relations entre ses travaux et ceux du Comité des pêches de la Conférence (par. 11) ;
- iii) Les vues du Comité sur les propositions relatives au paragraphe 3 du dispositif de la résolution 2172 (XXI) de l'Assemblée générale relative aux ressources de la mer, en particulier la proposition tendant à élargir la base de la COI et de doter la COI d'un secrétariat mixte fourni par l'Unesco, la FAO, l'OMM et les autres institutions intéressées ; les propositions tendant à ce que l'Assemblée générale invite les Etats Membres à renforcer leur appui à la coopération internationale en matière d'exploitation et de mise en valeur des ressources marines biologiques, et à ce

qu'elle attire l'attention des institutions internationales de financement sur la nécessité d'aider les pays en voie de développement à participer plus pleinement aux activités pertinentes des organismes régionaux et autres, spécialisés dans les problèmes halieutiques ; les propositions relatives à la pollution de la mer, ainsi qu'à l'enseignement et à la formation (par. 19-27) ;

- iv) Les vues du Comité sur les tendances générales et l'organisation du travail de la FAO dans le domaine des pêches en 1970-71 et au-delà (par. 50-57) ;
- v) Les vues du Comité sur l'avenir des Résumés analytiques des pêches mondiales (par. 58) ;
- vi) Les vues du Comité sur la Pollution de la mer et la proposition tendant à créer un Groupe mixte d'experts (par. 65) ;
- vii) L'approbation par le Comité de la proposition tendant à réunir au cours de l'exercice actuel un Groupe consultatif ad hoc sur la pisciculture en eau douce et les domaines connexes (par. 70).

89. Les points b) iii) iv) et v) ci-dessus seront pris en considération par le Directeur général quand il formulera ses propositions relatives au Programme de travail et budget ordinaire pour 1970-71.

LISTE DES PARTICIPANTS

ETATS MEMBRES

Allemagne. Rép. féd. d'

MESECK, Dr. G.
Director of Fisheries
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry
53 Bonn

MÖCKLINGHOFF, G.
Regierungsdirektor
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry
53 Bonn

Argentine

CORDINI, Dr. J.M.
Director General de Pesca y
Conservación de la Fauna
Secretaría de Agricultura y Ganadería
Paseo Colón
Buenos Aires

TURAZZINI, R.J.
Primer Secretario
Representante Permanente Suplente
de Argentina ante la FAO
Embajada de la República Argentina
Piazza dell'Esquilino 2
00185 Roma

Australie

SEITZ, C.G.
Assistant Secretary
Department of Primary Industry
Canberra

BOLDUAN, R.C.
Agricultural Attaché
Australian Embassy
Via Sallustiana 26
00187 Rome

Cameroun

Canada

NEEDLER, Dr. A.W.H.
Deputy Minister of Fisheries
Department of Fisheries
Ottawa 8, Ontario

SPRULES, Dr. W.M.
Director of International Fisheries
Department of Fisheries
Ottawa, Ontario

FREYSENG, P.A.
FAO Liaison Officer
Embassy of Canada
Via G.B. de' Rossi 27
00161 Rome

Ceylan

CRUSE, S.
Counsellor
Embassy of Ceylon
Via Giuseppe Cuboni 6-8
00197 Rome

Chili

BORIES, A.
Director Nacional
Instituto de Fomento Pesquero
Pedro Valdivia 2633
Santiago de Chile

Costa Rica

DI MOTTOLA BALESTRA, Excmo. Sr. Carlos
Representante Permanente de
Costa Rica ante la FAO
Misión Permanente de Costa Rica
ante la FAO
Via Vittorio Veneto 56
00187 Roma

DI SUNI, G.
Representante Permanente Alternativo
de Costa Rica ante la FAO
Misión Permanente de Costa Rica ante la FAO
Via Vittorio Veneto 56
00187 Roma

Danemark

SCHOUBYE, G.
Assistant Head of Department
Ministry of Fisheries
Copenhagen

Espagne

MARCITLLACH GUAZO, F.
Secretario General
Subsecretaría Marina Mercante
Madrid

RODRIGUEZ MARTIN, Dr. O.
Jefe de Sección y Biólogo Asesor
Dirección General de Pesca Marítima
Ruiz de Alarcón 1
Madrid

Etats-Unis d'Amérique

TERRY, W.M.
Assistant Director for
International Affairs
Bureau of Commercial Fisheries
Fish and Wildlife Service
Washington, D.C. 20240

BLEVINS, M.M.
First Secretary for FAO Affairs
Embassy of the United States of America
Via Vittorio Veneto 119-A
00187 Rome

France

TOUYA, J.
Directeur des pêches maritimes
Secrétariat général de la marine
marchande
3 Place de Fontenoy
Paris 7e

MOREAUX, C.
Administrateur civil au Secrétariat
général de la marine marchande
Direction des pêches maritimes
3 Place de Fontenoy
Paris 7e

LAGARDE, Dr R.A.
Administrateur en chef de
l'inscription maritime
Secrétariat général de la marine marchande
3 Place de Fontenoy
Paris 7e

France (suite)

DELAIS, M.
Chef du Service d'océanographie
Office de la recherche scientifique et
technique d'outre-mer (ORSTOM)
24 rue Bayard
Paris 8e

Inde

ROSE, G.
Joint Secretary
Ministry of Agriculture
New Delhi

Indonésie

ZACHMAN, N.
Director-General of Exploitation
of Maritime Resources
Department of Maritime Affairs
Djakarta

SOESANTO, V.
Senior Officer, Fisheries
Department of Maritime Affairs
Djakarta

Iran

AHMADI, A.A.
Under-Secretary of Natural Resources
Ministry of Natural Resources
Teheran

Italie

VITELLI, Dott. V.
Direttore Generale
Direzione Generale della Pesca Marittima
Ministero della Marina Mercantile
Viale Asia
EUR, 00144 Roma

MEGLIO, Dott. G.
Direttore
Divisione Politica della Pesca
Ministero della Marina Mercantile
Viale Asia
EUR, 00144 Roma

OLIVA, Dott. A.
Consigliere
Direzione Generale della Pesca Marittima
Ministero della Marina Mercantile
Viale Asia
EUR, 00144 Roma

Italie (suite)

CAPODILUPO, Dott. E.
Direzione Generale della Pesca Marittima
Ministero della Marina Mercantile
Viale Asia
EUR, 00144 Roma

MATTA, Dott. F.
Esperto Capo
Laboratorio Centrale de Idrobiologia
Piazza Borghese 91
00186 Roma

PANELLA, Dott. S.
Esperto aggiunto
Laboratorio Centrale de Idrobiologia
Piazza Borghese 91
00186 Roma

DIAMANTINI, Brunella
Comitato Nazionale delle Ricerche (CNR)
Risorse Marine e del Fondo Marino
Via Cornelio Celso 7
00161 Roma

SALERNI, Dott. A.
Ispettore Generale Veterinario
Direzione Generale Servizi Veterinari
Ministero della Sanità
Viale dell'Industria
EUR, 00144 Roma

Japon

KATAOKA, O.
Minister
Embassy of Japan
Via Virginio Orsini 18
00192 Rome

MORISAWA, M.
Deputy Director
Fisheries Agency
Tokyo

YAMAGUCHI, K.
Counsellor
Embassy of Japan
Via Virginio Orsini 18
00192 Rome

ARIMATSU, A.
First Secretary
Embassy of Japan
Via Virginio Orsini 18
00192 Rome

Japon (suite)

SAITO, T.
Technical Officer
Fisheries Agency
Tokyo

KANEKO, Y.
Secretary
Specialized Agencies Section
Ministry of Foreign Affairs
Tokyo

Kenya

MBOTE, W.N.
Fisheries Officer
Ministry of Tourisme and Wildlife
P.O. Box 30027
Nairobi

Koweït

AL-SHARHAN, A.
Chief, Fisheries Division
Ministry of Public Works
Kuwait City

SELIM, H.
Senior Fisheries Officer
Fisheries Division
Ministry of Public Works
Kuwait City

Malaisie

SOONG MIN KONG
Director of Fisheries
Fisheries Division
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Kuala Lumpur

Maroc

EL GHORFI, S.E. Nor
Ambassadeur du Maroc
Ambassade du Royaume du Marco
Via Olona 2
00198 Rome

Mexique

ECHANIZ, Lic. J.
Director General
Dirección General de Pesca e
Industrias Conexas
Secretaría de Industria y Comercio
Avenida Cuauhtémoc 80
México, D.F.

SANCHEZ SALIDO, Lic. R.
Secretario
Comisión Nacional Consultiva de Pesca
Alvaro Obregón 286
México, D.F.

Nigéria

EWKA, J.A.
Agricultural Attaché and Resident
Representative of Nigeria to FAO
Embassy of the Federal Republic of Nigeria
Via di Villa Sacchetti 11
00197 Rome

Norvège

FJAERVOLL, O.
Under-Secretary of State for Fisheries
Ministry of Fisheries
Oslo

SUNNANÅ, K.
Director-General for Fisheries
Directorate of Fisheries
Bergen

AASBØ, A.
Head of Division
Directorate of Fisheries
Bergen

Ouganda

KANYIKE, E.S.
Fisheries Officer
Fisheries Department
Ministry of Animal Industry,
Game and Fisheries
P.O. Box 530
Kampala

BIRIBONWOHA, A.R.
Fisheries Officer (Education)
Fisheries Department
Ministry of Animal Industry,
Game and Fisheries
P.O. Box 4
Entebbe

Pakistan

KHALIL, M.I.K.
Permanent Representative of
Pakistan to FAO
Embassy of Pakistan
Lungotevere delle Armi 22
00195 Rome

Pérou

LABARTHE CORREA, J.
Presidente
Comisión Caza y Pesca
Cámara de Diputados del Perú
Lima

CASTILLO ZAPATA, Capitán G.
Director de Pesquería
Servicio de Pesquería
Ministerio de Agricultura
Lima

Pologne

PIETNIEWICZ, Z.
Deputy Director
Central Fisheries Board
Odrowaiś Str. 1
Szczecin

PIECZARA, J.
Senior Counsellor
Ministry of Shipping
Department of Marine Policy and
International Cooperation
Warsaw

MUSZALSKI, C.
Second Secretary
Deputy Resident Representative
of Poland to FAO
Embassy of the Polish People's Republic
Via Paolo Rubens 20
00197 Rome

Royaume-Uni

AGLEN, A.J.
Under-Secretary
Department of Agriculture and
Fisheries for Scotland
St. Andrew's House
Edinburgh 1

Royaume-Uni (suite)

PARKHOUSE, P.
Assistant Secretary
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food
Whitehall Place, East Block
London, S.W.1

LANDYMORE, A.A.W.
Resident Representative of the
United Kingdom to FAO
British Embassy
Via Conte Rosso 25
00185 Rome

HALL, Dr. D.N.F.
Fisheries Adviser
Ministry of Overseas Development
29 Bressenden Place
London, S.W.1

Sénégal

DIOP, Dr B.
Adjoint au Directeur de l'océanographie
et des pêches maritimes
Ministère de l'économie rurale
B.P. 289
Dakar

Tanzanie

NHWANI, L.B.
Fisheries Officer
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Dar-es-Salaam

ATKINSON, M.H.
Senior Fisheries Officer
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Dar-es-Salaam

Tchad

MIELOT, J.
Chef du Service des pêches
Service des eaux et forêts,
pêches et chasses
B.P. 447
Fort Lamy

Tunisie

DOUIK, B.
Chef, Service des pêches
195 rue de la Kasbah
Tunis

Uruguay

GIAMBRUNO, Dr. C.
Ministro Consejero
Embajada de la República del Uruguay
Via Ticino 7
00198 Roma

OBSERVATEURS

Belgique

VAN HAUWERMEIREN, R.
Représentant permanent de la Belgique
auprès de la FAO
Via Antonio Gramsci 9
00197 Rome

REGNIER, A.
Attaché
Représentant permanent de la Belgique
auprès de la FAO
Via Antonio Gramsci 9
00197 Rome

Bolivie

ONDARZA LINARES, Dr. J.
Agregado
Embajada de la República de Bolivia
Via Giovanni Antonio Plana 6
00197 Roma

Colombie

GARCIA-MORENO, G.
Representante Permanente de Colombia
ante la FAO
Embajada de la República de Colombia
Via Giuseppe Pisanelli 4
00196 Roma

Congo, République démocratique du

MBLANGANDU, E.
Attaché agricole
Représentant permanent suppléant de la
République démocratique du Congo
auprès de la FAO
Ambassade de la République démocratique
du Congo
Via Mecenate 24-30
00184 Rome

Côte-d'Ivoire

DIOULO, H.
Attaché
Ambassade de la République de
Côte-d'Ivoire
Via Lazzaro Spallanzani 4-6
00161 Rome

Corée

JU IN SONG
Agricultural Attaché
Embassy of the Republic of Korea
Via Barnaba Oriani 30
00197 Rome

Cuba

MAS ROMEU, Dr. Alicia
Asistente Delegado Alterno de Cuba
ante la FAO
Embajada de la República de Cuba
Via di S. Valentino 21
00197 Roma

El Salvador

ARGÜELLO, J.L.
Consejero encargo de Asuntos Consulares
Embajada de la República de El Salvador
Piazzale delle Belle Arti 1
00196 Roma

Equateur

PAREJA PERA, L.A.
Director General de Pesca
Letamend 102
Guayaquil

RUALES, Lic. G.
Consejero
Embajada de la República del Ecuador
Via Guido d'Arezzo 5
00198 Roma

Hongrie

RIBLANSZKY, M.
Director
National Fishery Inspectorate
V Kossuth Lajos tér 11
Budapest

Hongrie (suite)

THURANSZKY, Dr. Z.
Senior Clerk
National Fishery Inspectorate
V Kossuth Lajos tér 11
Budapest

Irlande

O'SULLIVAN, D.P.
Assistant Secretary
Department of Agriculture and Fisheries
Dublin 2

Libye

ABDULBARI, K.
Embassy of the Kingdom of Libya
Via Nomentana 365
00162 Rome

Malte

MOSKOVITS, Dr. I.
Counsellor (Agriculture)
Embassy of Malta
Lungotevere Marzio 12
00186 Rome

Philippines

FERNANDEZ, A.C.
Third Secretary and Vice-Consul
Embassy of the Republic of
the Philippines
Via di S. Valentino 12-14
00197 Rome

Portugal

GORMICHO BOAVIDA, Cmdr. J.
Subdirector das Pescarias
Direcção das Pescarias
Praça da Armada
Lisboa 3

REIS, Cmdr. L.G.C.
Director
Instituto da Industria da Pesca
Luanda, Angola

Portugal (suite)

VALDEZ, V.
Director
Centro de Bioceanologia e Pescas
Avenida Ilha da Madeira 8 andar
Restelo
Lisboa 3

Qatar

ABUKHALIL, H.M.H.
Director of Financial Affairs of the
Government of Qatar and
Chairman, Board of Directors
Qatar National Fishing Company (SAQ)
Government House
Doha

FARAH, M.
Director of Agriculture
Doha

NAAMA, A.A.
Member, Board of Directors
Qatar National Fishing Company (SAQ)
Doha

AL-MANA, S.M.
Member, Board of Directors
Qatar National Fishing Company (SAQ)
Doha

République Dominicaine

PADILLA TONOS, Excmo. Sr. Pedro
Ministro Plenipotenciario
Delegado Permanente de la República
Dominicana ante la FAO
Embajada de la República Dominicana
Via Francesco Siacoi 38
00197 Roma

Suisse

HOMWOOD, J.T.
Director
Findus International SA
Case postale 22
1618 Châtel-St-Denis

Turquie

CESMERASI, S.
Commercial Counsellor
Embassy of the Republic of Turkey
Via Palestro 28
00185 Rome

Union des Républiques socialistes
soviétiques

THEODOROV, Dr. S.
VNIRO
17 Krasnoselskaya
Moscow

Venezuela

PENALVER-G., Dr. J.L.
Representante Alterno de Venezuela
ante la FAO
Embajada de la República de Venezuela
Viale Bruno Buozzi 109
00197 Roma

Viet-Nam

NGUYEN THANH HUY
Représentant suppléant du Viet-Nam
auprès de la FAO
Ambassade de la République du Viet-Nam
Via Po 24
00198 Rome

Commission internationale des pêcheries
de l'Atlantique Nord-Ouest (CIPAN)

*NEEDLER, Dr. A.W.H.
Chairman

Commission internationale des pêcheries
du Pacifique Nord (CIPPN)

*SPRULES, Dr. W.M.

Commission océanographique
intergouvernementale (COI)

*THEODOROV, Dr. K.

Commission des pêcheries de
l'Atlantique du Nord-Est (CPANE)

*AGLEN, A.J.

Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS)

GARCIA SAYAN, E.
Secretario General
CPPS
Apartado 3734
Lima, Perú

Conseil général des pêches pour la
Méditerranée (CGPM)

CUSMAI, Dr. R.
Chairman
General Fisheries Council for the
Mediterranean
c/o Risorse Marine e del Fondo Marino
Via Cornelio Celso 7
00161 Rome

Conseil indo-pacifique des pêches (CIPP)

*SOONG MIN KONG
Chairman

Conseil international pour l'exploration
de la mer (CIEM)

TAMBS-LICHE, H.
General Secretary
ICES
Charlottenlund Slot, Denmark

Fédération syndicale mondiale (FSM)

CASADEI, G.
Permanent Representative of WFTU in Rome
c/o CGIL
Corso d'Italia 25
00198 Rome

BARBON, S.
Office of WFTU Permanent Representative
c/o CGIL
Corso d'Italia 25
00198 Rome

Organisation de coopération et de déve-
loppement économiques (OCDE)

BUTCHER, L.G.B.
Principal Administrator
Fisheries Division
Agricultural Directorate
OECD
2 rue André Pascal
Paris 16e

Organisation intergouvernementale
consultative de la navigation
maritime (OMCI)

NADELSKI, V.
Secretary, Maritime Safety Committee
IMCO
22 Berners Street
London, W.1

Organisation météorologique mondiale (OMM)

VERPLOEGH, G.
WMO Secretariat
41 Avenue Giuseppe Motta
CH-1211 Geneva 20, Switzerland

Organisation des Nations Unies pour
l'éducation, la science et la culture
(Unesco)

FEDEROV, Dr. K.
Director
Office of Oceanography
Department of Advancement of Science
(Unesco)
Place de Fontenoy
Paris 7e

ORATEUR INVITE

Contre-Amiral W. Langeraar
Président
Commission océanographique intergouvernementale

DEPARTEMENT DES PECHEES

Sous-Directeur général	Roy I. Jackson
Directeur de la coordination des programmes et des opérations	F.E. Popper
Directeur de la Division de l'économie et des produits de la pêche	R.W. Harrison
Directeur de la Division des ressources et de l'exploit- ation des pêches	S.J. Holt

SECRETARIAT

Secrétaire	F.E. Popper Directeur de la coordination des programmes et des opérations
------------	---

Secrétaires adjoints

H.H. Brown
Chef du Bureau de la coordination
des projets sur le terrain

D. Charbonnier
Fonctionnaire régional des pêches

H. Rosa, Jr.
Chargé de liaison
(organisations internationales)

Adjointe administrative

Mary Clare de Freitas

* * * * *

ANNEXE B

DISCOURS DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur le Président, Messieurs les délégués,

Je suis très heureux d'adresser la bienvenue aux membres du Comité des pêches à l'occasion de l'ouverture de sa troisième session au Siège de la FAO à Rome.

C'est la première fois que je me présente devant vous en qualité de Directeur général. Certains délégués également siègent ici pour la première fois. J'adresse aussi un cordial salut aux Etats Membres de l'Organisation et de l'ONU qui sont représentés ici par des observateurs. Je souhaite de même la bienvenue aux représentants du Secrétaire général des Nations Unies, à ceux des institutions soeurs et à ceux des autres organisations internationales intéressées aux problèmes halieutiques. Je tiens à saluer en particulier M. l'Amiral Langeraar, membre du service hydrographique de la marine royale des Pays-Bas et Président de la Commission océanographique intergouvernementale. J'ai invité l'Amiral Langeraar à prononcer l'allocution qui préludera à vos débats.

En (Je me félicite, Amiral, de pouvoir accueillir à la FAO un si distingué néerlandais (compatriote et j'espère que votre séjour ici sera heureux.)

Comme vous le savez, la coutume veut que les sessions de ce Comité soient ouvertes par une haute personnalité qui traite, en son nom propre, d'un sujet présentant pour vous un intérêt général.

Monsieur le Président, le Comité va aborder d'importantes questions dans le cadre de son mandat, qui lui enjoint de s'attacher principalement à la collaboration internationale dans le domaine des pêches et il devra également passer en revue les travaux que la FAO poursuit dans ce domaine.

Associé depuis longtemps aux destinées de la FAO, j'ai pu y assister à l'expansion rapide des pêches mondiales. Depuis que je remplis les fonctions de Directeur général, je suis encore plus sensible aux problèmes internationaux qui se passent dans ce domaine et je comprends mieux la nécessité de la collaboration internationale pour l'utilisation rationnelle des ressources de la mer et des eaux douces. Les résolutions récentes de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les ressources de la mer et sur le fond de la mer ont une fois de plus appelé l'attention sur ces problèmes. J'ai suivi personnellement avec un grand intérêt les travaux entrepris par le Secrétaire général, étant convaincu qu'il est nécessaire d'organiser efficacement les consultations et les initiatives intergouvernementales dans ces domaines. Il ne s'agit pas là à mon sens de discussions stériles sur des détails bureaucratiques mais d'aspects particuliers d'un débat attachant et pertinent sur les moyens de développer les ressources de la mer. Il saute aux yeux qu'à cette fin il convient de créer et de perfectionner des mécanismes spéciaux étant donné que les ressources marines sont par nature un bien commun de l'humanité. Leur prospection, qui exige une coopération internationale étroite, en est encore au premier stade de l'investigation scientifique. Il est nécessaire de constituer des moyens financiers et de déployer des efforts d'un ordre de grandeur tout nouveau si l'on veut tirer le profit maximum des richesses que représentent les ressources biologiques de l'océan et des eaux intérieures, qui couvrent

les trois quarts du globe ou peu s'en faut. Cette vision mondiale du problème n'exclut naturellement pas les intérêts régionaux et nationaux qui amènent, dans chacun des grands océans, à entreprendre des recherches et des travaux de mise en valeur auxquels devront prendre part tous les usagers et tous les chercheurs.

J'aimerais insister sur l'orientation que le Secrétaire général semble donner à ces activités, au sujet desquelles il prend l'avis du Groupe d'experts sur les sciences et les techniques de la mer. Vous avez désigné auprès de ce Groupe votre Président, M. A.W.H. Needler, du Canada, et la FAO lui a elle-même affecté M. F.E. Popper, votre Secrétaire. Il apparaît qu'un programme élargi d'études scientifiques du milieu marin est le point de départ nécessaire de toute exploitation et de tout développement, des ressources biologiques d'une part, des ressources minérales d'autre part. Ce programme élargi doit être entrepris par un organe intergouvernemental, de préférence déjà constitué, et particulièrement bien placé pour intervenir. Il a été proposé que la Commission océanographique intergouvernementale, dont le mandat s'apparente étroitement à celui qui devrait être défini à ces fins, soit élargie de manière à pouvoir se charger de cette tâche plus vaste, coordonner et formuler le programme élargi. Pour ma part, je suis convaincu qu'une initiative de ce genre nous donnerait toute satisfaction. La COI élargie aurait besoin d'être renforcée pour pouvoir coordonner l'exécution conjointe de divers projets auxquels participeraient les institutions intéressées, parmi lesquelles la FAO. Pour le reste, la coordination des activités des institutions de la famille des Nations Unies dans ce domaine serait assurée par le Comité administratif de coordination et son Sous-Comité sur les sciences marines et leurs applications. Le CAC groupe les Chefs des institutions spécialisées sous la présidence du Secrétaire général des Nations Unies.

Pour ce qui est l'exploitation du stock d'animaux aquatiques, l'appareil institutionnel est déjà considérable: il existe plus de 20 organismes halieutiques internationaux, de caractère surtout régional. La nécessité toujours plus manifeste de coordonner les activités et d'éviter les doubles emplois a amené la Conférence de la FAO, lors de sa douzième session, à demander que la FAO assume un rôle de chef de file parmi les organismes intergouvernementaux chargés d'encourager la production rationnelle d'aliments provenant des océans et des eaux intérieures. La Conférence a créé le Comité des pêches, entre autre raison, pour effectuer périodiquement des études générales des problèmes halieutiques de portée internationale, pour apprécier ces problèmes et pour dégager les solutions possibles. Votre Comité a déjà stimulé la coopération entre les organismes existants et a défini les domaines dans lesquels l'action internationale est nécessaire.

En même temps, les bureaux de la FAO responsables des pêches ont été érigés au rang de Département en recevant une dotation supplémentaire de personnel et de ressources. Je sais néanmoins que les ressources du Département restent insuffisantes pour lui permettre de s'acquitter de ses tâches avec une parfaite efficacité. Il est évident qu'il faudra continuer à renforcer les services en s'inspirant des directives émises par la Conférence de la FAO à sa treizième session si l'on désire que l'Organisation joue un rôle convenable dans le nouveau dispositif institutionnel qui sera vraisemblablement établi à la suite du rapport que le Secrétaire général déposera devant l'Assemblée générale. Il est possible en effet que l'Assemblée générale invite les Etats Membres des Nations Unies à soutenir plus activement la coopération et qu'elle appelle l'attention de tous les organismes internationaux bailleurs de fonds sur la nécessité d'aider les pays en voie de développement à participer plus largement à ces travaux.

A mon avis, il faut saluer comme venant à leur heure les projets de propositions qui vous ont été soumis en ce qui concerne l'organisation générale du travail de la FAO dans le domaine des pêches en 1970/71 et dans les années ultérieures. Ces projets devront être précisés au cours des prochains mois dans le cadre de l'établissement des propositions générales relatives au Programme de travail et budget de la FAO pour 1970/71. Au cours de cette phase d'élaboration, je devrai tenir compte de plusieurs facteurs, notamment

de l'importante enquête actuellement en cours au sujet de l'organisation de la FAO, ainsi que des vues exprimées par les représentants des Etats Membres. Votre Comité est leur tribune principale et sa composition l'habilite particulièrement à ce rôle, outre qu'il attire un grand nombre d'observateurs des pays qui n'en font pas partie.

Je suivrai vos travaux avec le plus grand intérêt et je souhaite à vos délibérations un plein succès. Permettez-moi de renouveler à chacun d'entre vous l'expression de mes vœux personnels. Je me félicite que votre assemblée puisse réunir tant de spécialistes éminents de l'administration et de la science des pêches et j'espère que pour vous tous le séjour de Rome sera aussi plaisant que profitable.

ORDRE DU JOUR

1. Election du Président
2. Election des Vice-Présidents
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session
4. Questions constitutionnelles examinées par la Conférence de la FAO à sa quatorzième session :
 - a) Composition du Comité des pêches
 - b) Amendement au Règlement intérieur du Comité et aux Statuts de ses organes subsidiaires
 - c) Fonctions du Comité des pêches
 - d) Commissions des pêches chargées de zones maritimes
5. Problèmes généraux de la coopération internationale en matière de pêches :
 - a) Programmes internationaux de recherche et de développement des pêches maritimes et continentales et soutien des organismes régionaux des pêches
 - b) Problèmes à long terme de la coopération entre les institutions internationales s'occupant des océans (résolution N° 2172 de l'ONU sur les ressources de la mer)
6. Problèmes et activités des organismes internationaux des pêches institués dans le cadre de la FAO
7. Autres problèmes urgents posés par l'utilisation rationnelle des ressources halieutiques :
 - a) Atlantique Sud-Est (projet de convention)
 - b) Atlantique Sud-Ouest
 - c) Thons de l'Atlantique
 - d) Autres zones et autres stocks
8. Tendances générales et organisation du travail de la FAO dans le domaine des pêches en 1970/71 et ultérieurement
9. Autres questions examinées par la Conférence de la FAO à sa quatorzième session et par le Comité des pêches à sa deuxième session :
 - a) Avenir des Résumés analytiques des pêches mondiales
 - b) Questions concernant l'évaluation et l'aménagement des ressources halieutiques
 - c) Pollution des mers
 - d) Fourniture à la FAO d'avis d'experts en matière de pêches

10. Création de sous-comités, groupes de travail ou groupes d'étude subsidiaires en vertu de l'article XXX-10 du Règlement général de l'Organisation, et activités de ces organes :
 - a) Sous-Comité pour le développement de la coopération avec les organisations internationales s'occupant de pêches
 - b) Sous-Comité de l'éducation et de la formation
 - c) Autres organismes
11. Date et lieu de la prochaine session
12. Questions diverses
13. Adoption du rapport et des recommandations

LISTE DES DOCUMENTS

- COFI/68/1
Sup. 1 Ordre du jour provisoire
 Ordre du jour provisoire annoté
- COFI/68/2 Questions constitutionnelles examinées par la Conférence de la
 FAO à sa quatorzième session
- COFI/68/3
Sup. 1 Problèmes généraux de la coopération internationale en matière
Sup. 2 de pêches
 b) Problèmes à long terme de la coopération entre les institu-
 tions internationales s'occupant des océans (résolution 2172
 de l'ONU sur les ressources de la mer)
- COFI/68/4 Problèmes et activités des organismes internationaux des pêches
 institués dans le cadre de la FAO
- COFI/68/5
Sup. 1 Autres problèmes urgents posés par l'utilisation rationnelle des
Sup. 2 ressources halieutiques
 a) Atlantique Sud-Est
- COFI/68/6 Autres problèmes urgents posés par l'utilisation rationnelle des
 ressources halieutiques
 c) Thons de l'Atlantique
- COFI/68/7
Sup. 1 Autres problèmes urgents posés par l'utilisation rationnelle des
 ressources halieutiques
 d) Autres zones et autres stocks
- COFI/68/8
Sup. 1 Création de sous-comités, groupes de travail ou groupes d'étude
 subsidiaires en vertu de l'article XXX.10 du Règlement général
 de l'Organisation, et activités de ces organes
 a) Sous-Comité pour le développement de la coopération avec les
 organisations internationales s'occupant de pêches
- COFI/68/9 Problèmes généraux de la coopération internationale en matière de
 pêches
 a) Programmes internationaux de recherche et de développement
 des pêches maritimes et continentales, et soutien des
 organismes régionaux des pêches
- COFI/68/10 Autres questions examinées par la Conférence de la FAO à sa
 quatorzième session et par le Comité des pêches à sa deuxième
 session
 a) Avenir des "Résumés analytiques des pêches mondiales"
- COFI/68/11 Autres questions examinées par la Conférence de la FAO à sa
 quatorzième session et par le Comité des pêches à sa deuxième
 session
 b) Questions concernant l'évaluation et l'aménagement des
 ressources halieutiques

- COFI/68/12 Autres problèmes urgents posés par l'utilisation rationnelle des ressources halieutiques
b) Atlantique Sud-Ouest
- COFI/68/13 Création de sous-comités, groupes de travail ou groupes d'étude subsidiaires en vertu de l'article XXX.10 du Règlement général de l'Organisation, et activités de ces organes
b) Sous-Comité de l'enseignement et de la formation halieutiques
- COFI/68/14 Autres questions examinées par la Conférence de la FAO à sa quatorzième session et par le Comité des pêches à sa deuxième session
Sup. 1
c) Pollution des mers
- COFI/68/15 Autres questions examinées par la Conférence de la FAO à sa quatorzième session et par le Comité des pêches à sa deuxième session
d) Fourniture à la FAO d'avis d'experts en matière de pêches
- COFI/68/16 Tendances générales et organisation du travail de la FAO dans le domaine des pêches en 1970-71 et ultérieurement
- COFI/68/Inf.1 Récapitulation des projets actuels sur le terrain dans le domaine des pêches
- COFI/68/Inf.2 Renseignements à l'usage des délégués
- COFI/68/Inf.3 Conférences et centres de perfectionnement organisés par le Département des pêches en 1968-69 ou bénéficiant de son appui
- COFI/68/Inf.4, Rev.1 Calendrier des travaux de la troisième session
- COFI/68/Inf.5 Membres du Comité des pêches
- COFI/68/Inf.6 Notes relatives à un Congrès mondial des pêches (COFI/67/8)
- COFI/68/Inf.7, Rev.1 Documents disponibles sur demande
- COFI/68/Inf.8, Rev.1 Liste des participants
- COFI/68/Inf.9 Liste des documents
- COFI/68/Inf.10 Première session du Groupe de travail CCRHM/CIEM sur les ressources halieutiques de l'Atlantique Centre-Est et Sud-Est - Rapport succinct
- COFI/68/Inf.11 Discours du Contre-Amiral W. Langeraar
- COFI/68/Inf.12 Organisation d'échanges de vues pendant la session
- COFI/68/Inf.13 Discours du Directeur général
- COFI/68/Inf.14 Veille météorologique mondiale
- COFI/68/Inf.15 Notes relatives à une décennie internationale de l'exploration océanique

